

**Plan sectoriel militaire 2017 (PSM) Deuxième série de fiches de coordination et adaptations de la partie « programme »**

Madame, Monsieur

Par courrier du 9 juillet 2020, vous nous avez priés de prendre position sur les projets de modification sous rubrique. Le Canton de Neuchâtel vous remercie de la possibilité ainsi offerte. Nous nous permettons de formuler les remarques et propositions ci-après.

Le Canton de Neuchâtel est favorable aux modifications proposées dans le cadre de l'adaptation du plan sectoriel militaire 2017 (PSM). En application de l'art. 20 OAT, nous confirmons l'absence de toute contradiction avec la planification directrice cantonale.

Nous saluons la volonté du DDPS de viser l'objectif de zéro émission nette de CO<sub>2</sub> d'ici 2050, comme il est mentionné dans le chapitre 3.5.3 « efficacité *énergétique et protection de l'air* ». Nous comprenons la volonté du DDPS de mettre à jour les chiffres de consommation énergétique (état 2018 au lieu de 2014). Il manque cependant une vue d'ensemble par secteur (chauffage des locaux, électricité, essence et kérosène). S'il existe bien un objectif de réduction globale, il serait avantageux d'également disposer d'objectifs par secteur afin de monitorer plus en détail la progression et, le cas échéant, proposer des mesures correctrices spécifiques.

En outre, le PSM fait brièvement mention de la protection de l'air dans les domaines des infrastructures et des besoins en mobilité. Pour ces 2 domaines, le DDPS respecte l'OPair. Tout comme pour les émissions de CO<sub>2</sub>, il serait souhaitable que le DDPS se fixe des objectifs plus précis pour la mobilité. Le domaine « OFFroad », générateur de grande quantité de polluant, devrait également être traité dans le présent plan sectoriel.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND